

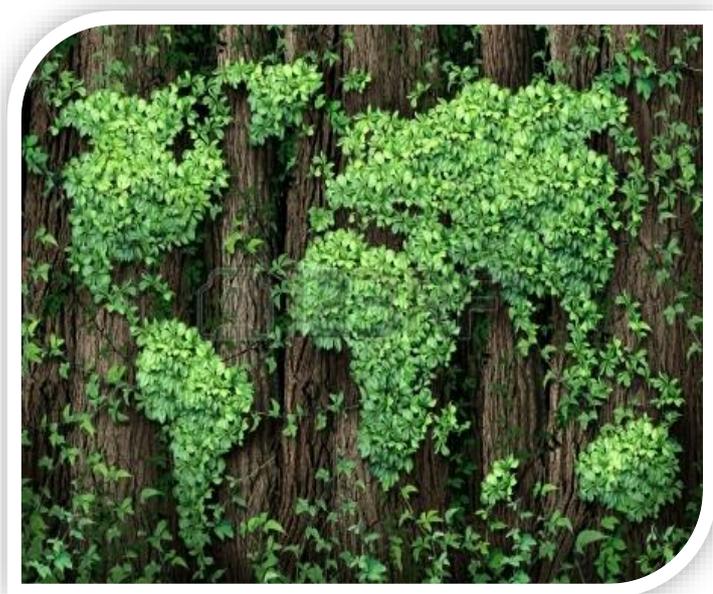
REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION ENVIRONNEMENTALES

Commenté [M1]: Est-ce que peuple, but et foi ne sont pas en majuscules ?

ECONOMIE VERTE



Auteur :
Zoubeirou GUEYE, DFVP/MEDD

Mars 2020

Table des matières

I.....	Introduction	
.....		3
III. Définition des concepts.		4
a) L'économie verte.		4
b) La croissance verte.		4
c) Les emplois verts.		5
d) Le travail décent et la gouvernance verte.		7
e) L'économie circulaire :		7
IV. Economie verte : historique.....		9
V. Cadre institutionnel et juridique.		9
VI. Fondements de l'économie verte.....		10
VII. Mesures prises pour la transition vers une économie verte.		10
VIII. Conclusion.....		16

SIGLES ET ACRONYMES

ACV : Analyse du Cycle de Vie

ADEME : Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie

BIT : Bureau International du Travail

CDN : Contribution Déterminée Nationale (CDN)

CESE : Conseil Economique Social Economique

CO₂ : Dioxyde de Carbone

IEC : Institut de l'Economie Circulaire

ITEV : Incubateur de Thiès sur l'Economie Verte

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONU : Organisation des Nations Unies

PACEV : Programme d'Appui à la Création d'Opportunités d'Emplois Verts

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PPEV : Projet de promotion des Emplois Verts

PSE : Plan Sénégal Emergent

REEV : Rapport exploratoire sur l'Economie Verte

RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

SNPEV : Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts

TEC : Tarif Extérieur Commun

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

UCAD : Université Cheikh Anta DIOP

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

I. Introduction

Le concept d'économie verte peut apparaître a priori comme flou, au périmètre mal défini. Il se décline selon une double dimension : une dimension réglementaire d'une part, plutôt négative car elle met en exergue la contrainte environnementale et les risques qu'elle peut faire peser sur l'activité économique et la croissance ; une dimension économique d'autre part, mettant en avant les opportunités de profit et d'investissement des nouvelles éco-activités.

La croissance verte pose la question de l'articulation dans le temps de ces deux dimensions : comment dépasser les risques liés à la contrainte réglementaire par la création d'opportunités économiques nouvelles ? Le terme même de croissance verte suggère une réponse claire : la contrainte devient opportunité. On attend de la protection de l'environnement elle-même, devenue prépondérante dans l'évolution du système économique dans son ensemble, qu'elle génère la croissance des décennies à venir, en suscitant une nouvelle vague d'innovations technologiques qu'il faut ensuite déployer à grande échelle, créant emplois, richesses et accroissant le bien-être général.

Ce nouveau modèle alternatif pouvant contribuer à l'éradication de la pauvreté ne peut pas être dissocié à d'autres concepts que sont :

- La croissance verte,
- La production et la consommation durables,
- Les emplois verts,
- Le travail décent et la gouvernance verte, l'économie circulaire.

Au Sénégal, les pouvoirs publics accordent une importance capitale à l'économie verte, conformément aux recommandations de Rio+20.

Nous allons essayer d'explicitier ces différentes notions pour participer à l'élaboration de ce document destiné au grand public dans l'optique de mieux l'outiller à travers la sensibilisation et l'éducation environnementale.

III. Définition des concepts.

a) L'économie verte.

Le concept d'économie verte est le fruit de nombreuses réflexions visant à renforcer le développement durable. Il est perçu comme un moteur pour accélérer le progrès vers le développement durable. De plus, l'économie verte contribue à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, à améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité en général. Elle crée également des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète.

Le PNUE définit l'Economie Verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».

Au niveau opérationnel, elle s'incarne comme une économie dont les revenus et les emplois sont générés par des investissements qui réduisent les émissions de CO₂ et la pollution, améliorent le rendement et l'efficacité des ressources, empêchent la perte de la biodiversité et des services écosystémiques.

Le concept reconnaît donc l'indivisibilité des trois piliers du développement durable. Il prétend encourager des solutions profitables à tous, notamment lorsque les compromis sont inévitables et la prise de décisions appropriées fondées sur des données et informations pertinentes.

b) La croissance verte.

Pour l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la croissance verte peut se définir comme « une croissance qui favorise la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être ».

Quant à la Banque mondiale, elle la considère comme « une croissance efficace dans l'utilisation des ressources naturelles, en ce sens qu'elle amoindrit la pollution et les impacts sur l'environnement ».

Au cœur de ces définitions, émerge la reconnaissance du capital naturel comme facteur de production et de son rôle dans l'amélioration du bien-être. La croissance verte est donc susceptible d'apporter des réponses aux défis économiques et environnementaux. Elle permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance par le biais de canaux comme :

- **La productivité** : incitation en faveur d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et actifs naturels : amélioration de la productivité, réduction de la production de déchets et de la consommation d'énergie, affectation de ressources aux usages présentant la plus forte valeur ;
- **L'Innovation** : opportunités d'innovations favorisées par des politiques et des conditions générales qui offrent de nouveaux moyens pour solutionner les grands problèmes environnementaux ;
- **Les Nouveaux marchés** : création de nouveaux marchés par la stimulation de la demande de technologies vertes, de biens et services verts, mise en place de conditions propices à la création d'opportunités d'emplois.

- **La Confiance** : Renforcement de la confiance des investisseurs par l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité des actions publiques face aux grands problèmes environnementaux.
- **La Stabilité** : meilleur équilibre macroéconomique, atténuation de l'instabilité des prix et actions en faveur de l'assainissement des dépenses publiques, par exemple, en réexaminant la composition et l'efficacité des dépenses publiques, ainsi que l'augmentation des recettes par le biais d'une tarification de la pollution.



Figure 1 illustration

c) Les emplois verts.

A ce jour, il n'existe pas de définition universelle des emplois verts. Plusieurs définitions sont proposées par différents acteurs, privés et publics, pour des raisons et intérêts qui leur sont propres. Les unes sont très circonscrites, les autres assez ouvertes.

Quant aux définitions institutionnelles, elles se veulent opératoires et concrètes. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) définit les métiers verts ou « **cols verts** » comme des « emplois dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, la recherche et le développement, l'administration et les services et qui contribuent de manière substantielle à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement. Il s'agit en particulier, mais pas uniquement, des métiers qui participent à préserver les écosystèmes et la biodiversité ; à réduire la consommation d'énergie et de matières premières ; à décarboniser l'économie ; et à minimiser ou éviter toute forme de déperdition et de pollution ».

Les métiers verts seraient donc présents dans tous les secteurs de l'économie et sont ainsi, par essence, des métiers transversaux. Par ailleurs, la définition des emplois verts est clairement à apprécier sur la durée, mais également de manière relative.

Commenté [M2]: Revoir reformulation ???

Voici un exemple concret, tiré d'un rapport du Bureau International du Travail (BIT) permettant de prendre conscience de la difficulté à affirmer qu'un emploi est vert ou non : «Une conception plus large des «emplois verts» peut inclure tous les nouveaux emplois dans un secteur dont l'empreinte écologique est inférieure à la moyenne, qui contribue à l'amélioration des performances globales, même si ce n'est que d'une façon marginale.

Par exemple, les ouvriers qui assemblent des voitures hybrides ou des voitures dont les émissions de CO2 sont inférieures à 120g/km par exemple, ont des emplois plus «verts» que les autres travailleurs du secteur de l'automobile, parce que ces catégories de voitures contribuent nettement moins aux émissions de gaz à effet de serre. Cependant, si le volume des transports continue de croître, selon les prévisions, un plus grand nombre de voitures, même si elles sont plus propres, ne permettra pas d'avoir une économie durable»

Ce deuxième exemple illustre bien le caractère relatif de la définition d'un emploi vert ; celle-ci n'est pas figée dans le temps, et ce qui nous semble vert aujourd'hui, pourrait bien cesser de l'être demain, par exemple au regard de l'évolution du volume de production ou en raison d'innovations technologiques à l'origine de produits de plus en plus respectueux de l'environnement.

Un emploi est donc rarement vert en soi, mais au contraire, ne peut l'être ou le rester que si la structure de production ou de fourniture de services dans laquelle il s'inscrit est elle-même durable, au regard des grandes évolutions de l'économie.

Il n'existe pas aujourd'hui de référentiels stricts et de critères objectifs pour qualifier des emplois de « verts ». Pour autant, leur caractère à la fois transversal et évolutif, ainsi que leur nécessaire qualité, sont trois (03) éléments indispensables à prendre en compte lorsqu'on cherche à les identifier.

Grâce aux activités d'identification des filières pourvoyeuses d'emplois verts, à la mise en place de micro-projets et à la large consultation menée dans toutes les régions, la mise en œuvre du PPEV a permis d'aboutir à une définition consensuelle de l'emploi vert au Sénégal : « toute activité humaine décente, individuelle ou collective, qui procure des revenus, préserve l'environnement et assure une utilisation rationnelle des ressources naturelles ».

En définitive, on peut retenir que « les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation et à la restauration de l'environnement, dans les secteurs traditionnels comme l'industrie manufacturière et la construction, ou dans de nouveaux secteurs verts et émergents comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les emplois verts permettent de :

- Améliorer une utilisation efficace de l'énergie et des matières premières,
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- Minimiser les déchets et la pollution,
- Protéger et restaurer les écosystèmes,
- Contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique.



Photo2 Illustration de la SNPEV du Sénégal

L'approche « métiers » a été utilisée pour identifier les emplois verts dans l'économie sénégalaise. Cette approche comprend les professionnels dont le métier est « vert » ou « verdissant », quelle que soit l'activité de l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Est qualifié de vert un métier « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ».

Est considéré comme verdissant tout métier « dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègre de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier ».

En somme, l'emploi vert est la dimension sociale de l'économie verte

d) Le travail décent et la gouvernance verte.

Parler de la décence du travail revient à se poser la question de savoir si les emplois verts sont des emplois décents ?

De la réponse apportée à cette question, il ressort qu'un emploi vert doit être non seulement écologique, mais également décent, c'est-à-dire productif. Il procure un revenu suffisant et une protection sociale adéquate, respecte les droits du travailleur et lui donne son mot à dire dans les décisions qui engagent sa vie.

Sur la gouvernance environnementale, plusieurs définitions s'opposent. Dans cette diversité, il serait intéressant de se pencher sur celle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Elle définit la gouvernance verte comme les « interactions multi niveaux (local, national, international) impliquant notamment, mais pas uniquement, les trois acteurs principaux, à savoir : l'Etat, le secteur privé et la société civile, qui interagissent les uns avec les autres, que ce soit par des moyens formels ou informels, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques en réponse aux demandes liées à l'environnement et aux apports de la société ».

e) L'économie circulaire :

Depuis la révolution industrielle, les flux de matière entre le système socio-économique et les écosystèmes sont profondément déséquilibrés, au détriment de l'environnement, qui se dégrade progressivement. L'humanité est confrontée à l'épuisement des matières premières, du fait de l'importante croissance démographique et de l'intense pression exercée sur les ressources naturelles pour accentuer la croissance économique. Selon l'ONU, si l'humanité continue sur sa lancée, elle consommera en 2050 trois fois plus de matières premières qu'aujourd'hui, « Bien au-delà de ce qui est supportable par notre planète ».

L'économie circulaire, une des composantes de l'économie verte, est un modèle qui s'inspire du fonctionnement en boucle des écosystèmes naturels, contrairement au modèle standard linéaire, qui repose sur une utilisation sans limites des ressources. Cette référence à la nature prouve déjà que l'efficacité de l'utilisation des ressources crée de la valeur, à la fois économique, sociale et environnementale.

Malgré tout, il n'existe pas, à ce jour, de définition officielle stabilisée de l'économie circulaire. Le concept est utilisé différemment selon les acteurs et sa définition, de même que le périmètre d'activité qu'il englobe, ne font toujours pas l'objet d'un consensus.

Selon la fondation Ellen Macarthur (créée pour promouvoir l'économie circulaire), il s'agit «d'une économie industrielle qui est, à dessein ou par intention, réparatrice et dans laquelle les flux de matières sont de deux types bien séparés : les nutriments biologiques, destinés à ré-entrer dans la biosphère en toute sécurité, et des entrants techniques conçus pour être recyclés en restant à un haut niveau de qualité, sans entrer dans la biosphère».



Figure 3 : Schémas proposé par ADEME

Au sein de l'Institut de l'économie circulaire (IEC), le concept est défini comme « un cycle de développement positif continu qui préserve et développe le capital naturel, optimise le rendement des ressources et minimise les risques par la gestion des stocks et des flux de ressources. Elle propose, en effet, de transformer les déchets en matières premières réutilisées pour la conception de produits ou pour d'autres utilisations. En d'autres termes, ne plus créer de résidus que les systèmes industriels et naturels ne puissent absorber ».

Elle vise, à terme, le détachement de la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits/services, d'emplois et de politiques innovantes.

Les enjeux de l'économie circulaire sont ainsi autant environnementaux qu'économiques. L'optimisation de l'approvisionnement en matières premières et la réduction de la consommation d'énergies non renouvelables constituent un facteur de productivité pour les entreprises. En effet, l'étude réalisée en 2012 par la fondation Ellen MacArthur révèle que l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 380 milliards de dollars par an en matières premières, en Europe.

Dans un contexte où les ressources naturelles deviennent de plus en plus difficiles d'accès et donc de plus en plus coûteuses, l'économie circulaire peut contribuer à la sécurisation des approvisionnements du Sénégal et diminuer sa dépendance vis-à-vis des autres pays. L'exploitation des ressources s'accompagne d'un achat et d'une consommation responsables, qui favorisent la création de filières dédiées à la réparation, au réemploi et au recyclage.

En s'appuyant sur un système d'interrelations entre tous les acteurs d'un territoire (les entreprises, les collectivités locales, les universités, les associations, etc.), l'économie circulaire permet l'émergence d'activités créatrices d'emplois locaux, la réindustrialisation du territoire et le renforcement de leur résilience.

L'économie circulaire implique un changement de culture et sous-tend un ré-encadrement juridique et réglementaire. Elle nous permet de « passer du jetable au durable » et repose sur de

nombreux principes : l'écoconception, l'analyse du cycle de vie (ACV), l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage.

IV. Economie verte : historique

Faire l'historique de l'économie verte revient à interroger le passé, précisément le XIII^{ème} siècle. Les physiocrates, puis Malthus, ont jugé nécessaire de réfléchir sur la prise en compte de la nature ; ce « capital naturel » longtemps ignoré. C'est seulement à partir des années 70, dans un contexte de chocs pétroliers et de prise de conscience écologiste que la rencontre entre question environnementale et économique va se préciser.

Mais le terme « économie verte » a été inventé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 2008. Il visait « une économie porteuse d'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources ». C'est lors de la Conférence des chefs d'Etat dite Rio+20 en 2012 que cette appellation, « économie verte », a été consacrée par l'ONU et plusieurs instances internationales.

V. Cadre institutionnel et juridique.

Prendre des mesures visant à instaurer une économie verte signifie créer un contexte dans lequel l'activité économique accroît le bien-être et l'équité sociale pour les personnes et réduit considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Changer l'environnement économique de cette manière, est une entreprise ambitieuse qui exige un ensemble global de politiques pour surmonter toutes les barrières qui se dressent dans le paysage de l'investissement. Il faut à cet effet que le gouvernement joue un rôle critique pour corriger les structures d'incitation dans des marchés, insoutenables actuellement, et modifie le climat d'investissement sur le court et le moyen termes (PNUE, 2011b).

Le cadre institutionnel et juridique au Sénégal est à l'état embryonnaire dans ce domaine, pour ne pas dire inexistant.

Au niveau sous régional, des efforts sont consentis pour améliorer le cadre institutionnel et juridique propice à l'économie verte. Ainsi, au niveau du Tarif Extérieur commun (TEC) des exonérations douanières et tarifaires sont appliquées aux produits verts, particulièrement pour les importations d'équipements solaires.

Sur le plan national, des directives ont été instruites par le Président de la République d'appliquer une fiscalité spécifique afin d'accompagner le développement des entreprises vertes, en particulier celles qui évoluent dans le domaine du recyclage du plastique. On peut noter l'existence de taxes vertes, qui s'appuient sur le principe du pollueur payeur [Taxe sur TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la taxe sur la redevance eau, etc.].

Cependant, il serait opportun d'appliquer l'avis du Conseil Economique Social Economique (CESE) sur la promotion de l'économie verte au Sénégal. Cela permettrait d'améliorer le cadre juridique et réglementaire et d'intégrer au code de l'investissement un minimum d'investissements verts dans les projets. On pourrait aussi s'appuyer sur l'exemple du Rwanda et de l'Ethiopie, qui ont défini un cadre juridique et réglementaire favorable à la promotion de l'économie verte.

VI. Fondements de l'économie verte.

- Mettre en place des cadres réglementaires solides ;
- Donner la priorité aux dépenses et aux investissements publics dans des domaines aptes à stimuler le verdissement des secteurs économiques ;
- Réduire les dépenses publiques dans les domaines qui épuisent le capital naturel ;
- Recourir à la fiscalité et aux instruments économiques pour promouvoir l'innovation et les investissements verts ;
- Investir dans le renforcement des capacités, la formation et l'éducation ;
- Renforcer les instances de gouvernance internationales.

VII. Mesures prises pour la transition vers une économie verte.

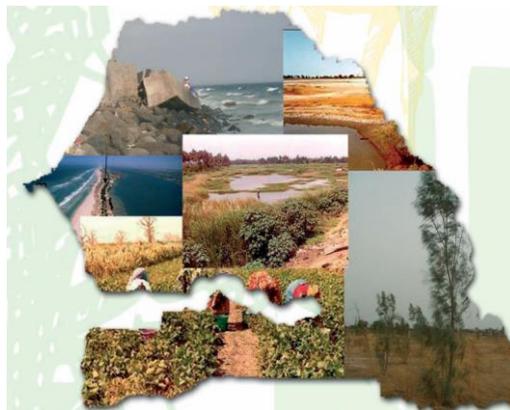
Conformément aux recommandations du sommet de Rio +20 sur le Développement durable, le Sénégal fait de la question de l'économie verte une priorité de sa politique environnementale. C'est dans ce sillage que notre pays a pris plusieurs initiatives pour la promotion de l'économie verte, dont celles énumérées ci-après.

- L'élaboration d'un Rapport Exploratoire sur l'Économie Verte (REEV) :

Il s'agit d'une étude macroéconomique dont l'objectif est de permettre au Sénégal de saisir les opportunités offertes par l'économie verte. Il urge, avant tout, d'établir de façon convaincante, à partir d'arguments macroéconomiques solides, le bien-fondé de l'investissement dans des secteurs produisant des biens et services respectueux de l'environnement.

- Elaboration de la Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts (SNEV) :

Le processus de formulation de la SNPEV a été participatif et a impliqué, sur toute l'étendue du territoire national, toutes les parties prenantes, à toutes les étapes : (diagnostic, planification, validation). Cette approche a permis de définir de façon consensuelle l'emploi vert au Sénégal comme suit : « toute activité humaine décente, individuelle ou collective, qui procure des revenus, préserve l'environnement et garantit une utilisation rationnelle des ressources naturelles ». Elle a également permis de tracer les grands axes de la promotion de l'emploi vert, conformément aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du pays.



Carte 1 : opportunités de création d'emplois verts au Sénégal

- **L'élaboration d'un document d'orientation stratégique sur l'économie verte à l'attention des Députés, des Conseillers du CESE et des Elus locaux :**

Ce document est un outil d'information, d'aide à la prise de décisions et de plaidoyer. La mise en œuvre de son plan d'actions permettra aux institutions ciblées d'inscrire l'économie verte dans leurs agendas et de contribuer ainsi à sa promotion au Sénégal. C'est sur la base de ce document que le CESE a formulé un projet d'avis sur l'économie verte.

- **Mise en œuvre du projet de promotion des emplois (PPEV) :**

Ce projet pilote a permis de créer des emplois verts durables et décents dans plusieurs filières (plastique, aquaculture, agroforesterie, etc.) comme le montrent les tableaux et images ci-dessous.

Tableau 1 : Filières et éco activités identifiées dans le cadre du PPEV¹

FILIERES	Eco-activités
Foresterie	Pépinières privées Valorisation /commercialisation des produits forestiers
Déchets	Apiculture Collecte et commercialisation des semences
Energie	Recyclage des déchets plastiques Récupération
Gestion du cadre urbain	Production de compost Pré-collecte
Aquaculture	Recyclage des huiles Biogaz, Bio digesteur
Ecotourisme	Foyers améliorés Energie solaire (thermique et photovoltaïque) Energie éolienne Biocarburant Production et commercialisation Plantes ornementales Unités aquacoles commerciales et de subsistance Promotion de la fonction d'éco-garde

¹ Rapports d'activités DFVP, 2012 à 2016

Tableau 2 : Projets répertoriés et financés dans le cadre du PPEV² (2012/2016)

N ^o	Promoteur	Région	Filières/activités
1	VADEPLAST SENEGAL	Dakar/Cape des Biches	Déchets plastiques
2	ECOBAG	Dakar/ Keur Massar	
3	GIE BOKK KHOL	Dakar/Bargny	Transformation halieutiques et gestion des déchets
4	SETtic	Dakar/Croisement Cambérene	Déchets électroniques
5	ASSOCIATION DES FEMMES DE NGAZOBIL	Thiès/Joal	Pisciculture
6	FEDERATION DES FEMMES NGUEKHOKH	Thiès/Nguekhokh	Pisciculture intégrée
7	FEMMES DE NDORONG	Thiès/Mbour	Pépinière fruitière et forestière
8	GIE XARITU XALEYI	Kaffrine/Koungheul	Transformation de PFNL et régénération
9	SORINGHO	Matam	Foresterie
10	RESERVE DE BIOSPHERE DU FERLO	Matam	Apiculture
11	GIE KATAMA	Ziguinchor/Tobor	Apiculture
12	SIWOL CASA	Ziguinchor/îles Carabane	Pisciculture
13	AISB	Tambacounda/Goudiry	Apiculture
14	DIOP ET FRERES DE GOULOUMBOU	Tambacounda	Pisciculture
15	ASSOCIATION DES PECHEURS DE GOULOUMBOU	Tambacounda	Pisciculture intégrée
16	KHODERE FOULADOU	Kolda	Commercialisation PFNL et production de compost bio fertilisant
17	GIE COUMBA NEGOCE	Kolda	Anacarde/Forestier
18	DABO	Kolda	Pisciculture intégrée
19	HANDICAP EDUC FORM	Louga	Déchets plastiques
20	UNIONS DE LOUGA	Louga	Pépinière privée
21	GIE ALL BARKA	Sédhiou	Collecte trie commercialisation PFNL
22	RANCH GANDON	St-Louis	Pépinière fruitière et forestière
23	RNC GANDON	St-Louis	Foresterie
2	CONSORTIUM	St-Louis/Podor	Production de plantes fourragères
4	DENTAL DIERAL		

² dfvp@environnement.gouv.sn

Photos 1, 2, 3 et : quelques réalisations du PPEV : poubelles, apicultures à Kédougou



Photo4 bénéficiaires PPEV



Photo 5 et 6 : bassins piscicoles et panneaux solaires à Ndangalma



Photo 7 et 8 : Puits et charrette à Mbalansome

- Mise en place du Programme d'Appui à la Création d'Opportunités d'Emplois Verts (PACEV)

Ce programme a pour objectif global de promouvoir la création d'opportunités d'emplois verts pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la gestion durable de l'environnement. Le PACEV met l'accent sur la promotion d'un entrepreneuriat inclusif qui intègre les jeunes et les femmes pauvres à faibles revenus dans la chaîne de valeur en tant que consommateurs, producteurs, employés et entrepreneurs. Il a une durée de 5 ans (juin 2015 – juin 2020). Il est attendu, au terme du programme, la création d'opportunités pour 10000 emplois verts dont 4000 directs et 6000 indirects.

Photo 9 : visite de prospection à Mékhé / Photo 10 : distribution de tricycle à Gouloumbou



Photo5 missions de suivi ACEV

Photos 11, 12 13 et 14 : réhabilitation et remise en eau des bassins piscicoles à Gouloumbou



Photo6 Missions de suivi PACEV2.

- **La cartographie des initiatives nationales sur l'économie verte :**

L'objectif de cette étude est de donner l'exemple par l'action. Il s'agit d'identifier et de documenter les initiatives en cours, en vue de l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement des promoteurs d'initiatives vertes et d'une mise en synergie.

- **L'évaluation des opportunités de promotion d'une industrialisation verte :**

L'objectif visé par cette étude est de contribuer au développement durable et inclusif du secteur industriel national. Le processus de création de parcs industriels dans le cadre du PSE offre un contexte favorable à l'exploitation des résultats de cette étude.

- **L'organisation des Journées de l'économie verte :**

Ces journées ont été organisées pour la première fois en novembre 2015, avec comme objectif le partage et la vulgarisation des premiers résultats sur la promotion de l'économie verte. Les secondes journées ont été tenues en janvier 2018. Le Sénégal va organiser la troisième édition en début 2020.

- **L'organisation de l'Académie nationale sur l'économie verte :**

La première académie a été organisée en avril 2016, en collaboration avec l'Institut des sciences de l'environnement, pour contribuer au développement des capacités et à la promotion de la recherche dans le domaine de l'économie verte. La troisième édition des journées de l'économie verte va abriter la deuxième académie.

- **L'élaboration d'un rapport sur l'économie circulaire au Sénégal :**

L'économie circulaire constitue un sujet d'actualité, qui propose un nouveau modèle de production, de distribution et de consommation, de manière à favoriser la réutilisation des matières tout au long du cycle de vie des produits. Le rapport porte sur trois secteurs, que sont : les déchets, l'agrobusiness et les énergies nouvelles. Il vise aussi à poser les jalons qui mènent à la conception de politiques publiques et de stratégies sur cette question innovante. Enfin, grâce à la qualité des informations et à la pleine implication des acteurs, il aboutira à l'élaboration d'un important Programme de Partenariat Public/Privé sur l'économie circulaire.

- **La formulation du Projet de mise en place de l'Incubateur de Thiès sur l'Economie Verte (ITEV) :**

Il s'agit d'un projet multipartite initié par RSE Sénégal, l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'UCAD, le Lycée Technique de Thiès et l'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel de Thiès. L'objectif est de former les sortants de ces structures de formation à l'entreprenariat vert et de faciliter leur insertion dans le milieu professionnel.

- **La mise en place d'une plateforme multi-acteur sur l'économie verte :**

Cette plateforme sera un cadre stratégique de promotion de l'économie verte, un cadre d'échanges, de concertations et de partage d'expériences.

- **Réactualisation du Rapport Exploratoire sur l'Économie Verte REEV II:**

La démarche utilisée pour la réactualisation du REEV a consisté en son articulation à la vision et aux axes du PSE, tout en tenant compte des enjeux liés aux objectifs de développement durable et à la Contribution Déterminée Nationale (CDN).

VIII. Conclusion.

Les enjeux démographiques, de sécurité alimentaire, de sécurité énergétique, de changement climatique, d'équilibre des écosystèmes, de croissance saine et d'équité dans la répartition des richesses, interpellent tous les acteurs de l'Afrique de l'Ouest, en vue d'une transition vers des modes de production et de consommation durables. Ainsi, conformément aux orientations de Rio +20, l'économie verte constitue un moyen important : pour d'une part, parvenir au développement durable, et d'autre part, mieux lutter contre les mécanismes de création de la pauvreté. L'urgence dans la zone est de garantir à la population une forte croissance, socialement inclusive, durable sur le plan environnemental et qui crée des opportunités économiques pour tous, dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Du fait que les économies de la région sont profondément dépendantes du capital naturel, une croissance économique verte devrait permettre une exploitation plus judicieuse et inclusive des ressources naturelles, à travers des investissements plus productifs, plus efficaces et résilients aux changements climatiques.

Ainsi, comme pour toute phase de transformation structurelle, la transition vers l'économie verte requiert des cadres et des services d'accompagnement des acteurs, au double plan politique et institutionnel (instruments, leadership institutionnel/restructuration), investissements, la recherche et développement, formation/recyclage sur les métiers émergents, information et sensibilisation sur les stratégies « bas carbone » ou « gagnant gagnant ».

Ces actions pourraient être de véritables jalons vers le financement de l'amorçage du « verdissement des filières porteuses et des territoires », tout en privilégiant une approche holistique et « step by step ». Il s'agit de mettre en place des processus politiques dans chaque pays pour résorber les gaps/faillles, qui constituent une entrave au développement durable.

La transition vers une économie verte requiert des mutations axées sur des processus politiques, la formation et la recherche, un financement innovant, des mécanismes de suivi et de pérennisation.